



Le petit conseiller généreux

REFORME DES RETRAITES LE GOUVERNEMENT DEVOILE SES INTENTIONS

Au cours des derniers jours, le Premier Ministre et plusieurs membres du Gouvernement ont annoncé publiquement que le report de l'âge du départ à la retraite figurait parmi les options qui seront soumises aux partenaires sociaux en 2010.

L'âge de 67 ans a été cité comme étant une option, à l'instar de ce qui se pratique en Allemagne.

Parallèlement à ces annonces sur le recul de l'âge légal de départ à la retraite, un autre membre du Gouvernement, Nadine MORANO, a quant à elle, indiqué que le Gouvernement va lancer « dans les semaines qui viennent une concertation sur l'évolution des avantages aux mères de famille pour le calcul des droits à la retraite ». Elle adosse ses propos sur le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) qui a proposé de réduire la majoration accordée aux mères de familles.

Un débat déjà faussé

Ainsi donc, ce que la FA-FPT a annoncé, il y a quelques jours, est en train de se réaliser. Nous ne nous sommes pas trompés. Il est clair que le Gouvernement, avant même le moindre début de débat avec les partenaires sociaux, a déjà fait un certain nombre de choix.

Quelle est donc cette forme de dialogue social qui consiste à annoncer les choix gouvernementaux, bien avant que la méthode, le contenu, et la forme de la négociation aient été définis avec les partenaires concernés par ce grave problème ?

Quand on sait qu'en général, les annonces gouvernementales font figure d'options définitives, la FA-FPT s'interroge sérieusement sur la qualité du débat qui doit avoir lieu en 2010 sur l'évolution du régime de retraites.

Un contexte économique défavorable

La FA-FPT, organisation réformatrice, s'est déclarée prête à discuter d'un certain nombre d'options et à faire des propositions pour améliorer le système des retraites. Retarder l'âge de départ ne figure pas parmi ces options, dans la mesure où aujourd'hui déjà, la plupart des salariés de moins de 50 ans ne pourront pas partir à la retraite dans des conditions convenables à l'âge de 60 ans, puisque bon nombre d'entre eux seront obligés de travailler jusqu'à 62 voire 63 ans pour bénéficier d'une retraite décente. Renforcer les contraintes dans ce domaine ne nous semble ni pertinent, ni réaliste.

D'autant plus que parallèlement, le contexte économique dans notre pays ne se prête pas à une telle décision. En effet, on observe aujourd'hui une augmentation vertigineuse du taux de chômage et une accélération des plans sociaux dans de nombreuses entreprises. Chaque jour de nouvelles fermetures sont annoncées, mettant « sur le carreau » des salariés qui souvent ont 30 années et parfois plus d'ancienneté.

Beaucoup de ces salariés mis au chômage et plus particulièrement ceux de plus de 55 ans, sont très souvent dans l'impossibilité de retrouver une activité professionnelle, dans la mesure où le marché du travail est tari.

Les bases de discussion acceptables par la FA-FPT

Dès lors, la FA-FPT tient à rappeler qu'elle est ouverte à la discussion aux conditions suivantes :

- Maintien du montant de la retraite à 75 % du dernier salaire indiciaire pour une durée de cotisation pleine.
- Prise en compte pour le calcul de la retraite du traitement indiciaire des 6 derniers mois d'activité.
- Maintien des avantages existants au profit des agents ayant élevé 3 enfants.
- Maintien de l'âge du départ à la retraite à 60 ans et des dispositifs dérogatoires pour les agents classés en service actif.

Par ailleurs, la FA-FPT attend toujours que le Gouvernement tienne son engagement d'ouvrir le débat sur la question de la pénibilité, engagement qu'il n'a pour le moment pas tenu, alors que la promesse avait été faite en 2003.

Enfin, la FA-FPT fera, le moment venu, un certain nombre de propositions et notamment, sur d'autres pistes de financement pour stabiliser notre régime de retraite et d'assurance vieillesse. Elle posera notamment la question de la pertinence des nombreuses réductions ou exemptions de charges accordées aux entreprises, alors que celles-ci réalisent des profits !

Une première : Intersyndicale assistante familiale

Quel beau métier que celui d'assistante familiale...Mais aussi, que de difficultés pour l'exercer !

La Loi de 2005 aurait du permettre d'apporter des améliorations. Au lieu de cela l'interprétation faite par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance laisse à penser que par pure raison budgétaire ces services ont décidés de remettre en cause le peu d'acquis (congrés, frais de déplacements, ...). La **FA-FPT** ne l'accepte pas.

C'est pour cette raison et pour, l'amélioration de votre contrat d'accueil et de votre contrat de travail que la **FA-FPT** a décidé d'intégrer l'intersyndicale composée de l'ensemble des organisations syndicales du Conseil Général hormis la CGT. La **FA-FPT** y prendra toute sa place avec détermination pour une véritable reconnaissance de votre profession qui doit passer par une amélioration des rémunérations, du statut, de vos conditions de travail, et de la gestion technique et professionnelle.

La **FA-FPT** a besoin d'être renforcée pour peser plus fortement.

Elle a des propositions, dont l'intégration des assistantes familiales dans la fonction publique territoriale qui ne se fera pas d'un coup de baguette magique...

Cela demandera beaucoup de mobilisations et d'actions de la part des professionnels. Mais la précarité s'organise sur les faiblesses de votre statut et de votre profession.

Vous êtes isolé(e)s et laissé(e)s pour compte au sein de notre collectivité alors que vous apportez beaucoup...C'est pourquoi la **FA-FPT**, organisation syndicale de terrain, souhaite vous fédérer sur la base de ses revendications.

Rappel des principales revendications

Rémunérations :

- La revalorisation salariale aux premier, deuxième et troisième placements
- La revalorisation immédiate de l'indemnité d'attente
- La prime d'ancienneté progressive

Statut :

- Les difficultés liées à l'agrément et à son renouvellement
- Mettre en place la validation d'acquis professionnels avec le budget correspondant
- La formation initiale continue (vu l'évolution permanente de ce métier)
- Des précisions concernant la hiérarchie des assistantes familiales

- L'investissement dans l'activité syndicale
- Le respect du droit de consulter son dossier

Technicité :

- L'harmonisation des pratiques entre les secteurs sur le département
- La mise en place de commissions de placements avec le respect du profil de l'enfant et l'organisation familiale de l'assistante familiale
- Les possibilités de soulager les assistantes familiales qui accueillent des enfants difficiles ponctuellement ou alternativement
- Une meilleure gestion des places libres en fonction des profils.
- Le respect du droit de consulter son dossier

Vos élus FA-FPT

CAP Catégorie B : **VERGNES Brigitte**

Placements Albi
05.67.89.62.25

AYER Carline
MCG LAVAUUR
05.63.83.12.60

CAP Catégorie C :
PIETRUSZEWSKI Olivier
Col. Augustin Malroux Blaye
05.63.48.15.00

COCHEN Philippe
Centre exploitation
Valdéries
06.86.96.43.53

CTP :
FLEURY Jean-Christophe
Col. Honoré de Balzac Albi
05.63.48.68.09
RAFFANEL Jacques
Courrier
05.63.45.65.98

CHS :
FLEURY Jean-Christophe
Col. Honoré de Balzac Albi
05.63.48.68.09
COCHEN Philippe
Centre exploitation
Valdéries
06.86.96.43.53

COS :
AYER Carline
MCG LAVAUUR
Membre de la commission
secours
05.63.83.12.60
Danielle COQUOT
Col. Albert CAMUS Gaillac
Membre de la commission
de l'arbre de Noël
05.63.81.60.01
Pierre GALINIE
Col. Honoré de Balzac Albi
05.63.48.16.16
Valérie VISTE
Musée du Textile
05.63.98.08.60

Commission formation :
Danielle COQUOT
Col. Albert CAMUS Gaillac
05.63.81.60.01
RAFFANEL Jacques
Courrier
05.63.45.65.98



Rencontre avec Mme POMMIE **Directrice des Ressources Humaines et de** **l'Enseignement**

Le 18 juin dernier, vos délégués FA-FPT ont rencontré la DRH. Voici ce qui ressort de cet entretien

Le transfert de l'Etat au CG des agents du parc auto devrait se réaliser courant 2010

Le mouvement de personnel dans les collèges pour cette année se traduit ainsi : 6 postes ouverts à la mobilité, 20 titulaires ont sollicité, 8 vœux satisfaits dont 3 contractuels

Par ailleurs nous avons réitéré notre demande d'alignement du temps de travail des agents des collèges sur celui des autres services de la collectivité à l'instar d'autres départements, à cette revendication il nous est toujours répondu par un chantage à demi dissimulé qui consisterait à appliquer la démarche inverse : augmenter le temps de travail des agents effectuant 1545 heures par an pour l'amener aux 1607 heures effectuées dans les collèges. A ce titre nous rappelons et rappellerons à nos « décideurs », administratifs et politiques, l'injustice de cette situation et leur demandons de se positionner très clairement.

Lors de cet entretien nous avons abordé une nouvelle fois les engagements pris par la collectivité concernant les évaluations. C'est à dire que les agents contestant leur évaluation (mais les autres aussi !) soient informés par leur chef de service de tous les éléments amenés à leur dossier

Comme nous l'avons déjà décrit par ailleurs la dernière CAP du printemps dernier fût une véritable mascarade. Cela serait risible s'il ne s'agissait pas de la carrière d'agents dont les dossiers sont instruits à charge sans que soit mise un tant soit peu en cause les appréciations de la hiérarchie.

Messieurs les élus, votre avis donné en commission peut avoir une importante conséquence financière, une personne (agent en l'occurrence) quelle qu'elle soit a droit à un jugement impartial y compris (surtout ?) si cela peut remettre en cause des pratiques de management archaïques.

Deux points pour clore ce chapitre : Nous vous informons que la CAP de promotion interne + avancement de grade devrait se ternir en octobre, nous avons saisi par courrier M. le DGS pour connaître sa position sur l'application de l'effet rétroactif.

Une Réécriture de la fiche d'évaluation est à l'étude (elle pourrait être en partie dématérialisée) en parallèle de la réévaluation ou réécriture d'une fiche de poste pour chaque agent comportant outre les fonctions de son poste, les éventuelles NBI et sujétion.

Nous avons proposé à la demande de M. le DGS une réévaluation des frais de déplacement, il semble qu'une éventuelle mise à plat soit possible dans le cadre du PDA

Situation à la Maison du Conseil Général ALBI 2

AGENDA

Réunion d'info Collège

9H00 – 11H00

→ 9 septembre
Jean Jaurès
ALBI

→ 16 septembre
Le Montalet
LACAUNE

→ 23 septembre
Les CLAUZADES
LAVAU

Contact

Téléphone :

05.63.48.68.09

Mobile :

06.25.74.05.74

Télécopie :

05.67.89.62.94.

Adresse électronique:

fafpt@cg81.fr

Permanence :

Immeuble Thriot
En dessus du service vie
sociale

Tous les jours

De 8h à 16h30 non stop

Par lettre en date du 16 juin dernier nous avons été saisis par les travailleurs sociaux de la Maison du Conseil Général ALBI 2 d'un dysfonctionnement au sein de celle-ci lié au non remplacement d'un congé maternité.

Nous avons donc demandé au Président par lettre le 22 juin dernier de prendre en considération le désarroi des agents et l'impact de la perte du travail engagé avec les partenaires du développement social local, en remplaçant sans délais les personnels actuellement absents.
En effet pour la FA-FPT :

→ De cet état de fait découle une iniquité de traitement des situations des usagers des services sociaux selon qu'ils vivent en milieu urbain ou rural.

→ De plus, à l'abandon par l'Etat du milieu rural (Poste, Perception,...) s'ajoute celui de l'abandon des missions obligatoires du Département.

→ D'autre part, les délais de réponse et de rendez vous peuvent entraîner de la violence de la part de certains usagers.

Enfin et de façon à ce que ce genre de situation ne puisse se reproduire, nous lui avons demandé la mise en place par pôle d'un pool de travailleurs sociaux titulaires remplaçants.

Nous ne manquerons de vous donner les suites que compte donner le Président et l'administration.

Groupe de travail e-administration.

Le 25 juin dernier, vos représentants FA-FPT ont participé à un groupe de travail initié par la DGA des Politiques Transversales et de la Citoyenneté consacré à l'e-administration et à la modernisation de nos infrastructures.

Le projet de Gestion électronique de documents concerne l'ensemble des services du CG, ce n'est pas uniquement un projet technique porté par la DI, mais plutôt une réorganisation générale des méthodes de travail de tous les services, ce choix politique est en cohérence avec l'agenda 21. Trois appels d'offres successifs. Budget du projet 4 millions d'Euros sur 4 exercices
La DI sera partie prenante pour la mise en place du système quand la technologie sera choisie.

Ceci impliquera une nouvelle organisation du service informatique avec de nouveaux outils et une nouvelle façon de travailler appuyée par des séances de formations métier.

Nous avons soulevé les points suivants :

- **Inquiétudes des agents sur une possible externalisation du système** : non fondée le Président insiste sur le contrôle en interne du système d'informations
- **Inquiétudes sur la titularisation des agents contractuels** : non fondée la politique de la maison à pour principe l'intégration des agents contractuels. La DI n'est pas en sur effectifs mais les agents devront accepter les changements dans leurs méthodes de travail

Nous resterons vigilants sur ces deux points et aussi sur l'implication des agents de la DI dans ce projet.

Dernière minute Par courrier électronique, nous avons saisi la DRH sur le fait qu'un poste de vigile soit assuré par une société privée et ceci sans aucunes concertation ni du CTP ni des organisations syndicales représentatives.

Nous le déplorons car des solutions internes plus adaptées existent sein du service des moyens.

*Si vous partagez notre
conception d'un syndicalisme
libre et apolitique pour*

R E V E N D I Q U E R

N E G O C I E R

A G I R

Rejoignez nous

Contact FA-FPT du Tarn

☐ Je souhaite me renseigner

☐ Je souhaite adhérer

Catégories C : 52 € par AN - Catégories B : 64 € par AN - Catégories
A : 76 € par AN (Déductible à 66% des impôts)

Nom :

Prénom :

Adresse :

..... ☎ :

Mail :

Service : ☎ :

A remettre à un(e) délégué(e) FA FPT ou à renvoyer à
FA-FPT du Tarn ☒ Hôtel du Département - Lices Georges
Pompidou - 81 013 ALBI Cedex 09